

Comme dans mon dernier rapport, je ne dis rien des revenus, attendu qu'ils sont nuls ou à peu près.

Pour quiconque connaît la position de ce pénitencier, il lui sera facile de se convaincre que quoique l'on fasse, la question financière sera toujours un chapitre contre l'administration de cet établissement. Son isolement, sa distance des grands centres, la difficulté des communications sont toujours des causes indispensables de dépenses considérables encourues pour le transport des matériaux nécessaires à l'alimentation des ateliers comme de l'institution en général.

Ces désavantages, quels que soient les remèdes qu'on pourrait y apporter, en feront incontestablement une institution qui, comparée à ses institutions sœurs, sera toujours considérée comme une forte charge au pays.

Pour des raisons de santé j'ai obtenu de l'honorable ministre de la Justice, vers la fin de l'été, un congé d'absence d'un mois, pendant lequel M. le directeur Prieur a pris la direction de l'établissement.

Je ne puis terminer ce rapport sans offrir à tous les officiers du pénitencier mes remerciements pour leur aide dans l'accomplissement des devoirs ardu et difficiles attachés à la position de chef de cette institution.

F. Z. TASSE,

Préfet du pénitencier de St. Vincent de Paul, P. Q.

## RAPPORT DES MÉDECINS.

PÉNITENCIER DE LA PROVINCE DE QUÉBEC,

16 janvier 1875.

A Messieurs les directeurs des Pénitenciers du Canada.

MESSIEURS,—Nous avons l'honneur de vous transmettre pour votre information notre second rapport annuel sur l'état sanitaire du pénitencier de la province de Québec, pour l'année finissant le 31 décembre 1874.

Durant l'année qui vient de s'écouler, l'état sanitaire de cette institution a été très satisfaisant.

A l'exception d'un seul cas de fièvre typhoïde, toutes les maladies qui y ont été traitées, n'étaient d'aucune nature contagieuse.

Quoiqu'une épidémie de variole ait régné avec beaucoup d'intensité dans la paroisse de St. Vincent de Paul, et qu'elle ait fait malheureusement plusieurs victimes, l'institution en a été heureusement préservée.

Nonobstant les divergences d'opinions, qui existent parmi un certain nombre de médecins distingués sur l'efficacité du vaccin, comme préservatif contre la variole, nous avons cru devoir vacciner tous les détenus, qui déjà n'avaient pas été atteints de cette hideuse maladie.

Nous sommes heureux de voir que l'encombrement qui existait depuis plusieurs mois dans cette institution et qui pouvait devenir une cause de maladie, a cessé, par le transfert de 56 prisonniers au pénitencier de Kingston.

Nous avons visité à différentes reprises tous les ateliers et nous les avons trouvés bien aérés, toujours très propres et bien entretenus.

Nous avons le plaisir d'ajouter que depuis notre dernier rapport nous n'avons à enregistrer aucun décès, et que de plus aucun accident sérieux n'est arrivé dans l'institution, quoique les détenus aient été occupés dans le cours de l'automne dernier à des travaux qui, lorsqu'il y a négligence, peuvent amener des accidents très graves, par exemple, lorsque pour creuser le canal, qui devait conduire l'eau de la rivière au pénitencier, il a fallu miner le roc à une profondeur considérable. Le tableau ci-annexé et préparé avec soin par l'infirmier démontre le nombre de malades traités tant à l'infirmierie que dans les cellules, outre un grand nombre de maladies légères, pour lesquelles chaque jour des remèdes ont été prescrits.